

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-03-01

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17/03/2025

<u>OBJET</u> <u>PROGRAMME</u> <u>INVESTISSEMENT</u> <u>VOIRIE 2025</u> <u>ET</u> <u>CONVENTION</u> <u>ASSISTANCE A</u> <u>MAITRISE</u> <u>D'OUVRAGE</u>	<u>PRESENTS</u> : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. GILLARDEAU Romain, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme BARBOT Marina, Mme SIRE Nathalie. <u>Absents excusés</u> : Mme LAURICHESSE Léa, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. DERET Wesley <u>Procuration</u> : Mme LAURICHESSE Léa a donné procuration à M. GEORGES Laurent, Mme BRODU NOEL Clarisse a donné procuration à Mme HERAULT Laure <u>Secrétaire de séance</u> : M. PERRIN Vincent
--	--

Grand Cognac propose aux communes une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voirie sur un programme annuel identifié. Cette assistance porte sur la passation de marchés de travaux et sur le suivi technique des travaux.

Cette mission fait l'objet d'une convention qui détermine les missions de Grand Cognac dans le respect des règles de la commande publique :

- Définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté
- Gérer les contrats de prestations d'étude
- Gérer les contrats de travaux
- Verser la rémunération des travaux et de tout autre intervenant à l'opération
- Réceptionner les ouvrages
- En cas de litige mener toute action en justice, après accord préalable et expresse de la commune

La prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par Grand Cognac donne lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire variable en fonction du montant des travaux programmés soit :

Montant HT total des travaux confiés en délégation de maîtrise d'ouvrage	Indemnité forfaitaire GRAND COGNAC
De 0€ à 50 000€	500€
De 50 000€ à 100 000€	1 500€
De 100 000€ à 150 000€	2 250€
De 150 000€ à 200 000€	4 000€
Au-delà de 200 000€	6 000€

Les membres de la commission aménagement du territoire, réunis en séance du 21/03/2024 proposent d'engager pour l'année 2024 les travaux de voirie « enrobé, bi-couche, et borduration » suivants :

AR Prefecture

016-211603667-20250324-20250301-DE
Reçu le 01/04/2025

.../...

.../...

• lotissement le popelaud impasse du 8 mai 45 :	6 842.40€
• Terrasse le Jeanneteau (racines arbres) :	1 237.32€
• Parking services techniques :	1 905.60€
• Trottoir route de la couture :	4 415.40€
• Rue des grandes versennes enrobé :	26 445.12€
• Route de la couture busage :	7 600.00€

Soit un total de travaux TTC estimé à 48 445.84€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ▶ **APPROUVE** le programme d'investissement voirie 2025 d'un montant global estimé à 48 445.84€ TTC
- ▶ **AUTORISE** M. Le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Grand Cognac, lui confiant le suivi administratif, technique et financier des travaux, y compris la conclusion des marchés publics, engagés pour l'opération voirie 2025, ses éventuels avenants et tous les documents afférents à cette décision
- ▶ **ACCEPTE** le paiement de l'indemnité forfaitaire de 500€ pour l'année 2025 et assure que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2025.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire
GEORGES

